

Réseau départemental de la vie associative - Adhésion de la Ville de Besançon - Désignation de son représentant

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le réseau départemental d'aide à la vie associative est une association dont les objectifs sont les suivants :

- rassembler autour de projets communs les différents points d'appui du Doubs, habilités par le réseau national information / gestion,
- promouvoir, soutenir et encourager la vie associative en assurant un accompagnement technique renforçant sa qualification et son développement,
- procéder ou contribuer à toute recherche en faveur de la vie associative pour produire toute information utile pour une meilleure connaissance du tissu départemental.

La Ville de Besançon, compte tenu de la politique active qu'elle mène en faveur de la vie associative depuis des années, ne peut être qu'intéressée par l'action de cette association, cela d'autant plus que le Centre 1901 notamment par son secteur Conseils / Information fait partie du réseau national pour l'information et la gestion des associations locales.

Il est en conséquence proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Besançon à cette association,
- de désigner l'adjoint chargé de la vie associative en qualité de représentant au sein de cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.